

La procédure d'asile en Suisse

Croix-Rouge suisse
Schweizerisches Rotes Kreuz
Croce Rossa Svizzera



jeunesse
jugend
gioventù

Dépôt de la demande: 1. à l'étranger 2. à la frontière / au aéroport 3. après une entrée illégale

CENTRE D'ENREGISTREMENT: audition sommaire sans ROE

TRIAGE:

NON-ENTRÉE EN MATIÈRE

audition de NEM (avec ROE)
ou droit d'être entendu
(sans ROE)

ODR au CERA



accès à la procédure individuelle,
sous certaines conditions possible

PROCÉDURE INDIVIDUELLE

audition directe avec ROE

ou:

audition cantonale avec ROE

eventuel encore:

seconde audition

décision de l'ODR

décision positive



ASILE



admission provisoire
comme réfugié

décision négative



renvoi



admission provisoire
comme étranger

décision de non-entrée en matière



renvoi



admission provisoire
comme étranger

possibilité de recours à la CRA (Commission suisse de recours en matière d'asile)